



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française



## EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration du CGF

L'an deux mille quinze et le trente septembre à seize heures, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur René TEMEHARO, sur convocation qui leur a été adressée le jeudi vingt-quatre septembre deux mille quinze, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>Présents :</i>	<i>excusés avec procuration :</i>	<i>absents :</i>
7	1	2

### Délibération N°17-2015

**OBJET : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET 2015 DU CENTRE DE GESTION ET DE FORMATION.**

*Etaient présents :*

- M. Ronald Tumahai a reçu procuration de M. Joseph Kaiha
- M. Philip Schyle
- M. Teva Desperiers
- Mme Céline Temataru
- M. Raymond Tekurio
- M. Joachim Tevaatua
- M. Ernest Teagai

*Invité avec voix consultative :*

- M. Alain Terral, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques, Comptable des Iles du Vent des Australes et des Archipels
- M. Cyril Tetuanui, Président du SPC PF, suppléant de M. Ernest TEAGAI

*Secrétariat de séance:*

Teva DESPERIERS est désigné secrétaire de séance

*Auxiliaires de séance:*

Mlle Miriama TEMARII, Secrétaire de Direction  
M. Bertrand RAVENEAU, Directeur général des services

**Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment son article L2121-29 ;

**Vu** l'arrêté du 4 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire M 14 ;

**Vu** la délibération n° 01-2015 du 16 janvier 2015 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire ;

**Vu** la délibération n°11-2015 du 7 mai 2015 portant modification de la délibération n°06-2015 du 12 février 2015, de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 ;

**Vu** la délibération n°12-2015 du 7 mai 2015 portant modification du budget 2015 du Centre de gestion et de formation ;

**Vu** les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

**Vu** l'appel nominal, 8 membres présents ou représentés en séance et la constatation du quorum ;

\* \* \*

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil d'administration du 7 mai 2015, l'assemblée délibérante avait voté une première délibération modificative du budget de l'exercice 2015.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Il est la constatation de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif qui résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire, qui nécessite l'inscription au budget :

- D'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, compte 68 « dotations aux amortissements et provisions »
- D'une recette, d'un même montant, en recette d'investissement, au chapitre 040, compte 28 « amortissements des immobilisations » (aux subdivisions concernées).

Lors de l'élaboration du budget 2015 les dotations aux amortissements avaient été sous évaluées.

Il convient donc de modifier le Budget 2015 du centre de gestion et de formation, afin de corriger les montants comme suit :

- Au chapitre 042 « opération d'ordre de transfert » 8 713 580 francs
- Au Chapitre 040 « amortissement des immobilisations » (aux subdivisions du compte 28) :

Compte 28031 : 164 980 Francs

Compte 28051 : 1 700 000 Francs

Compte 28182 : 561 600 Francs

Compte 28183 : 4 180 000 Francs

Compte 28184 : 2 070 000 Francs

Compte 28188 : 37 000 Francs.

Par ailleurs, compte tenu d'évènements imprévisibles au moment de l'élaboration du Budget 2015, il convient d'apporter des modifications aux chapitres suivant :

### Chapitre 012 « charge de personnel et frais assimilés »

**Compte 64131** « rémunération du personnel non titulaire » : + 5 750 000, charges liées d'une part au recrutement d'un personnel non titulaire sur un emploi de responsable de formation, suite au recrutement infructueux d'un fonctionnaire, et d'autre part à la démission du responsable informatique remplacé dans l'urgence par un agent non titulaire sur un contrat occasionnel.

**Compte 64111** « personnel titulaire » : + 5 200 000 Francs, charges liées à la pérennisation de deux emplois occasionnels, l'un à la direction des concours l'autre à la direction de la formation. Ainsi que le recrutement d'un emploi de gestionnaire de formation à la direction de la formation.

**Compte 6458** « cotisations sociales autres organismes », + 2 800 000 charges supplémentaires liées au rappel émis par les caisses de préventions sociales et l'augmentation des taux de prélèvement au cours de l'année 2014, ainsi qu'aux nouvelles adhésions à une complémentaire retraite de deux agents du CGF.

**Compte 6218** « Autre personnel extérieur » : - 10 000 000 francs.

### Chapitre 65 « autres charges de gestion »

**Compte 6533** « IRCANTEC part ouvrière élus » : + 609 170, il s'agit de la caisse de retraite des élus, pour la part prélevée sur leurs indemnités.

**Compte 6534** « IRCANTEC part employeur élus » : + 912 530 part à la charge de l'employeur sur les indemnités versées aux élus.

### Chapitre 011 « Charges à caractère général»

**Compte 6156** : « Maintenance » : - 3 000 000 francs

**Compte 6228** « divers » : + 1 300 000, il s'agit là de l'augmentation des remboursements aux communes des salaires de leurs agents intervenant, sur leur temps de travail, en tant que formateurs occasionnels.

**Compte 6251** « voyages et déplacements » : + 1 800 000, cette augmentation correspond à la demande croissante de la prise en charge directe des hébergements des intervenants occasionnels pour la Direction de la formation.

**Compte 6288** « Autres services extérieurs » : + 1 100 000 francs

### Dépenses d'investissement

#### Chapitre 020 : « Immobilisation incorporelles »

2051 « Concessions et droits similaires » : + 4 200 000 francs, correspondant au coût du développement d'un logiciel concours et examens professionnels adapté à la fonction publique communale de Polynésie. »

2031 « frais d'étude » : - 4 200 000 francs

#### Chapitre 020 : « Immobilisation corporelles »

2111 « Terrains nus » : - 2 500 000 francs

2115 « Terrains bâtis » : - 2 500 000 francs

2184 « Mobilier » : - 1 471 700 francs

**Ainsi, après modification, le Budget global 2015 du Centre de gestion et de formation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 711 643 008 Francs en fonctionnement et 340 562 308 Francs en investissement.**

**DECIDE :**

**Article 1:** D'adopter la modification du Budget primitif de l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recette, tel que présenté ci-après :

**Section de fonctionnement****En dépense par chapitre**

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	162 981 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	189 903 386
65	Autres charges de gestion courante	15 906 700
67	Charges exceptionnelles	3 450 000
042	Opération d'ordre de transfert	8 713 580
023	Virement section de fonctionnement	330 688 342
	TOTAL	<b>711 643 008</b>

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement inscrite au compte 023 : 330 688 342 Francs.

**Section de fonctionnement****En recette par chapitre**

Chapitre	Libellé	Vote
7088	Produits des services, du domaine et ventes	395 704
74	Dotations et participations	355 300 000
77	Produits exceptionnels (mandat annulé)	235 000
002	Résultat de fonctionnement reporté	355 712 304
	TOTAL	<b>711 643 008</b>

**Section d'investissement****En dépense par chapitre**

Chapitre	Libellé	Vote
20	Immobilisation incorporelles	9 127 100
21	Immobilisation corporelles	331 345 208
27	Autres immo (dépôt et cautionnement)	90 000
	TOTAL	<b>340 562 308</b>

**En recette par chapitre**

Chapitre	Libellé	Vote
28	Amortissement des immobilisations	8 713 580
021	Virement de la section de fonctionnement	330 688 342
1068	Excédent de fonctionnement (fonds divers et réserves)	211 779
R001	Résultat reporté	948 607
	TOTAL	<b>340 562 308</b>

**Article 2:** Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3:** Le 1<sup>er</sup> vice-président du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

**ADOPTE :** à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Papeete, le 30 septembre 2015

Pour le Président du CGF,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président  
Monsieur Ronald TUMAHAI



Le président du centre de gestion et de formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : 2 octobre 2015
- Publiée ou affichée le : 2 octobre 2015
- Retirée le : .....

Pour le Président  
Par délégation  
Le Directeur général des services

  
**Bertrand RAVENEAU**